

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XX

MONTREAL, VENDREDI 19 MARS, 1897

No 3

2381... ABONNÉS RÉGULIERS... 2381

Ça et là.

Encore les ronds-de-cuir Les bouchers se plaignent et non sans raison qu'on ait changé de place le bureau d'inspection des peaux. Nous comprenons que si ce bureau eût été d'abord, rue du Collège, et qu'on l'eût transporté aux abattoirs, où naturellement il a sa place, un changement eût été utile et même nécessaire. Mais faire le contraire est loin de réaliser un progrès. Pourquoi obliger les bouchers à envoyer les peaux des abattoirs à la rue du Collège pour les ramener aux abattoirs ensuite ? Ne vaut-il pas mieux déranger un inspecteur, qui d'ailleurs est payé pour l'être, que de gêner tous les bouchers l'un après l'autre et leur faire faire la navette entre les abattoirs et la rue du Collège ?

L'administration est priée quand elle veut apporter des changements à l'état de choses existant de simplifier les formalités, les allées et venues exigées du contribuable au lieu de les compliquer à plaisir.

Les ronds-de-cuir prennent décidément pied au Canada. Il fallait un pendant au questionnaire adressé aux exportateurs de beurre et de fromage ; nous l'avons.

A qui le tour maintenant ?

Prohibition Ce n'est certes pas l'amour que nos voisins portent aux Canadiens qui leur avait dicté cette étrange loi sur l'immigration à laquelle le président Cleveland, avant de rentrer dans la vie publique, a opposé son *veto*.

Ce n'est certes pas non plus l'amour envers les Canadiens qui a dicté le tarif, actuellement sorti du comité des Voies et Moyens, sur les produits agricoles.

Les grains, le foin, les produits de la laiterie, les légumes, etc... ne

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, - ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

Chambre 401, Bâtisse "New York Life."

Téléphone No 2647. Boîte de Poste No 917

Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an \$2 00

Canada et États-Unis, un an 1.50

France et Union Postale, un an (15 francs) 3 00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,
Montréal, Canada

peuvent à leur entrée aux États-Unis, que provenir du Canada. Au Sud des États-Unis ce ne sont pas les mêmes produits que les nôtres que donne la ferme ; à l'est et à l'ouest, nos voisins sont bornés par la mer ; on n'a donc songé qu'au Canada quand on a appliqué 30 cents de droits sur l'orge qui vaut actuellement 32 cents à New-York ; 50 cents sur le sarrasin qui se cote 32 cents environ à Montréal et 35½ cents à New-York ; etc., etc...

Ce n'est ni plus ni moins que de la prohibition et non de la protection. On veut prohiber les produits canadiens comme on a tenté de prohiber le travail canadien aux États-Unis.

Nos voisins espèrent-ils nous amener ainsi à faire avec eux un traité de réciprocité pur et simple qui nous mettrait dans l'obligation d'appliquer aux produits du dehors les tarifs américains ?

Si oui, il reste encore beaucoup de naïveté chez des gens aussi pratiques en affaires. Si non, nous devons conclure que le tarif prohibitionniste élevé contre nos produits n'a sa raison d'être que dans l'hostilité de nos voisins

Est-ce que dans le prochain tarif

qui va être soumis au Parlement canadien nous ne pourrions pas relever le gant ? Et puisque nous sommes obligés de chercher de nouveaux débouchés pour nos produits que nos voisins ne veulent plus laisser pénétrer chez eux, ne pourrions-nous pas en même temps trouver à nous fournir ailleurs de ce que nous ne produisons pas ?

Souvenons-nous qu'il y a d'autres marchés au monde que ceux des États-Unis.

LE TARIF AMÉRICAIN

Le Comité des Voies et Moyens a terminé son travail et il espère que le nouveau tarif de douanes pourra être voté par la chambre vers la fin du mois courant ou, au plus tard, dans les premiers jours du mois d'avril. Il devra ensuite passer devant le Sénat où quelques modifications de détail pourront être demandées, mais il paraît à peu près certain que les grandes lignes qui ont servi à son établissement seront conservées par la chambre haute.

Le Comité des Voies et Moyens a, dans le nouveau tarif, chaque fois qu'il a pu le faire sans désavantage apparent, remplacé les droits *ad valorem* par des droits spécifiques. Cette mesure rencontre l'approbation presque unanime des importateurs. Nos lecteurs connaissent les avantages qu'ont les droits spécifiques sur les droits *ad valorem* ; nous les leur avons mis dernièrement sous les yeux. Nous souhaitons qu'à l'exemple des États-Unis, le gouvernement canadien, chaque fois qu'il le pourra, modifie son tarif dans le même sens.

Le nouveau tarif américain est établi de manière à procurer au Trésor un revenu de \$70,000,000 plus élevé que l'ancien. Non seulement le Comité des Voies et Moyens